

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'AVIGNON  
MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Nouvelle, tenue le lundi 2 décembre 2019, à l'hôtel de ville du même endroit à 20 h.

Cette séance est sous la présidence du maire Yvan St-Pierre.

Sont présents les conseillers(ères) :

Geneviève Labillois	conseillère poste #1
David Landry	conseiller poste #2
Rémi Caissy	conseiller poste #3
Rachel Dugas	conseillère poste #4
Julie Allain	conseillère poste #5
Sandra McBrearty	conseillère poste #6

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, est présente.

270-12-2019

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Yvan St-Pierre, déclare la séance ouverte à 20 h et souhaite la bienvenue à tous.

271-12-2019

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

À la demande du maire, Yvan St-Pierre, le conseiller David Landry, fait lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 décembre 2019, qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Constatation du quorum
4. Rapport des membres du conseil
5. Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2019
6. Correspondance
7. Finances (comptes pour approbation et dépôt d'un état des revenus et dépenses)
8. Demandes de dons
9. Budget révisé 2019/ Déficit d'exploitation HLM
10. Registre des déclarations en vertu de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
11. Programme d'Aide Financière pour les Infrastructures Récréatives et Sportives (PAFIRS) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
12. Dérogation mineure 363, rue Maguire (lot 5 695 627)
13. Actualisation de la convention de service/CRSBP de la GIM
14. Modification de la résolution 170-06-2018-Programme AIRRL
15. Emprunt temporaire à la Caisse Desjardins Baie des Chaleurs Attente de subvention programme TECQ
16. Mention de félicitations/Marché de Noël/Gala de reconnaissance ZEC
17. Période de questions pour le public
18. Clôture de la séance
19. Levée de la séance

Suite à cette lecture, il est proposé par le conseiller David Landry et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté

272-12-2019 **3. CONSTATATION DU QUORUM**

Le maire, Yvan St-Pierre, constate qu'il y a quorum. La séance peut être tenue.

273-12-2019 **4. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

À tour de rôle, les membres du conseil font état des rencontres et des actions effectuées au cours du dernier mois.

274-12-2019 **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2019**

Les conseiller(ère)s ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2019, il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s :

Que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

275-12-2019 **6. CORRESPONDANCE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, fait un résumé de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

276-12-2019 **7. FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION ET DÉPÔT D'UN ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES)**

Il est proposé par le conseiller David Landry et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s :

Que le conseil municipal accepte la liste des comptes payés et des comptes à payer au montant total de 198 638,85\$ (comptes payés au cours du mois, 98 049,46\$ (salaires inclus), et des comptes à payer de 100 589,39\$).

Un état des revenus et dépenses est déposé au conseil municipal.

277-12-2019 **8. DEMANDES DE DONS**

Considérant les demandes de dons suivantes :

- Centraide GIM (Campagne de financement)
- Chevaliers de Colomb de Nouvelle (Guignolée)

Considérant le poste budgétaire pour les dons en 2019.

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s :

Que le conseil autorise les dons suivants :

- Centraide GIM (Campagne de financement) 25\$
- Chevaliers de Colomb de Nouvelle (Guignolée) 100\$

278-12-2019 **9. BUDGET RÉVISÉ 2019/DÉFICIT D'EXPLOITATION HLM**

Considérant le rapport du budget révisé transmis par la Société d'habitation du Québec pour l'année 2019 ;

Considérant que la participation financière de la Municipalité au déficit d'exploitation est de 10 %;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s :

Que soit autorisé le paiement d'un montant de 600\$ à titre de participation de la Municipalité de Nouvelle au paiement du budget révisé transmis par la Société d'habitation du Québec.

279-12-2019

**10. REGISTRE DES DÉCLARATIONS EN VERTU DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, doit déposer au conseil un extrait du registre des déclarations faites par un ou des membre(s) du conseil en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Aucune déclaration n'a été déposée.

280-12-2019

**11. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (PAFIRS) DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Considérant le dépôt du Programme d'Aide Financière pour les Infrastructures Récréatives et Sportives (PAFIRS) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Considérant que le programme vise à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives;

Considérant qu'une demande de soutien peut être déposée par un organisme municipal;

Considérant que la Municipalité de Nouvelle est propriétaire du Centre Sportive Louis-Sleigher;

Considérant que la municipalité peut démontrer sa capacité à assurer l'exploitation et le maintien en bon état de l'infrastructure pour une période d'au moins dix (10) ans suivant la réalisation du projet;

Considérant que la Municipalité de Nouvelle a fait appel à des offres de services professionnels;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Rachel Dugas et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s :

Que le conseil autorise l'acceptation des propositions faites par :

- Bang Architecture pour la révision de l'étude d'avant-projet et dossier préliminaire (détails dans la proposition) du Centre sportif Louis-Sleigher au montant de 28 580\$ plus taxes applicables.
- ARPO, groupe-conseil pour l'offre de services professionnels en ingénierie pour des travaux de structure du Centre sportif Louis-Sleigher au montant de 21 160\$ plus taxes applicables.
- Kwatroe, consultants inc pour l'offre de service professionnel (plans et devis en plomberie, ventilation et électricité) pour les travaux de rénovation du Centre sportif Louis-Sleigher au montant de 15 200\$ plus taxes applicables.

Que la directrice générale, Arlene McBrearty et/ou le maire, Yvan St-Pierre soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle tout document relatif à cette demande.

281-12-2019

**12. DÉROGATION MINEURE 363, RUE MAGUIRE (LOT 5 695 627)**

Considérant la demande consistant à accepter la largeur d'une entrée charretière qui serait de 12 m, alors que le règlement de zonage prévoit une largeur maximale de 10 m;

Considérant la proximité d'une borne-fontaine ;

Considérant que cette situation n'aura pas d'impact sur les voisins ;

Considérant qu'une consultation publique s'est tenue le 2 décembre 2019 concernant cette demande ;

Considérant que cette demande de dérogation a fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion qui s'est tenue le 27 novembre 2019 ;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure concernant la largeur d'une entrée charretière, situé au 363, rue Maguire (lot 5 695 627), qui serait de 12 m, alors que le règlement de zonage prévoit une largeur maximale de 10 m.

282-12-2019

### **13. ACTUALISATION DE LA CONVENTION DE SERVICE/CRSBP DE LA GIM**

Considérant que la Municipalité de Nouvelle a une convention avec le CRSBP de la GIM qui a pour objet de définir les obligations des parties contractantes en vue d'assurer à la bibliothèque publique de la municipalité des services documentaires, professionnels, techniques ou informatiques;

Considérant que cette convention de service doit être actualisée;

Considérant que la conseillère Rachel Dugas est représentante pour la municipalité auprès de la bibliothèque;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s ;

Que la directrice générale, Arlene McBrearty, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle l'entente entre la CRSBP de la GIM et la Municipalité de Nouvelle et qu'elle remplace et annule toute convention antérieure entre les parties.

283-12-2019

### **14. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 170-06-2018 -PROGRAMME AIRRL**

#### **DOSSIER :AIRRL-2017-397**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Nouvelle a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Nouvelle désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Nouvelle s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Nouvelle choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Geneviève Labillois et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

284-12-2019

**15. EMPRUNT TEMPORAIRE À LA CAISSE DESJARDINS  
BAIE DES CHALEURS-ATTENTE DE SUBVENTION  
PROGRAMME TECQ**

Considérant que la Municipalité de Nouvelle procède à la mise aux normes de l'eau potable-Usine de traitement de l'eau potable et réservoir avec le Programme TECQ;

Considérant la résolution 192-09-2019 octroyant le contrat à Groupe Michel Leclerc inc. au montant de 1 342 908,00 taxes incluses;

Considérant qu'un montant de 697 942\$ est à recevoir du programme TECQ concernant ce contrat;

Considérant que la Municipalité de Nouvelle a besoin de liquidité jusqu'à la réception du solde de l'aide financière du MAMOT;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s;

Qu'un prêt à demande d'un montant maximal de 697 942\$ soit requis auprès de la Caisse Desjardins Baie des Chaleurs jusqu'à la réception du solde de l'aide financière du MAMOT.

Que la directrice générale, Arlene McBrearty et/ou Yvan St-Pierre, maire soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle tout document relatif à cet emprunt.

285-12-2019

**16. MENTIONS DE FÉLICITATIONS/MARCHÉ DE NOËL-  
GALA DE RECONNAISSANCE ZEC**

Une mention de félicitations sera publiée au nom du conseil municipal aux organisateurs et aux bénévoles pour leur travail en faveur du Marché de Noël.

Une mention de félicitations pour le lauréat OBNL remis à la ZEC lors du gala de reconnaissance de la Chambre de Commerce.

286-12-2019

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

Le maire et les conseillers répondent aux questions posées.

287-12-2019

**18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Yvan St-Pierre, déclare la séance close.

288-12-2019

**19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Rémi Caissy que la séance soit levée à 20 h 20.

---

Yvan St-Pierre  
Maire

---

Arlene McBrearty  
Directrice générale et secrétaire-trésorière